



ARRÊTÉ n°2023-95

Portant 1^{ère} réinscription sur la liste d'aptitude du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le Code Général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-17 à L325-20,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2019-113 du 20 août 2019 portant ouverture du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020,

Vu l'arrêté n°2020-235 du 10 décembre 2020 fixant la liste d'aptitude du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020,

Vu les demandes des candidats sollicitant leur réinscription pour une 3^{ème} année sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est établie par ordre alphabétique du nom des lauréats et figure dans l'annexe ci-jointe.

Article 2 :

La validité de la liste d'aptitude est de **1 an** à compter du **10 décembre 2022 au 10 décembre 2023**.

Le lauréat qui ne serait pas nommé peut se réinscrire pour une **4^{ème} année**. Pour se réinscrire, le lauréat en formule la demande auprès du centre de gestion par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette réinscription doit se faire **un mois avant** le terme de la troisième année.

Le décompte de cette période d'inscription est suspendu, le cas échéant, pendant la durée des congés parental, d'adoption, de maternité, à condition qu'ils soient accordés dans le cadre d'un contrat de travail public ou privé, de présence parentale et de solidarité familiale ainsi que du congé de longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national. Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat et lorsqu'un agent contractuel est recruté dans une collectivité ou un établissement public territorial pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires sur le fondement de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Enfin, il est également suspendu pour les agents qui ont conclu un engagement de service civique. Pour bénéficier de cette disposition, le lauréat doit adresser une demande au centre de gestion accompagnée de justificatifs.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 3 :

Madame la Directrice du centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Préfet du Loiret, et sera affiché dans les locaux du centre de gestion.

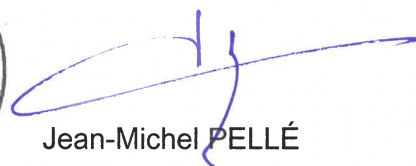
Fait à ORLÉANS, le 20 avril 2023

La Présidente

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>



Pour la Présidente et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke.

Jean-Michel PELLÉ



LISTE D'APTITUDE Annexe à l'arrêté n°2023-95

Concours d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

SESSION 2020

Candidats	N° de dossier
AUBARD Claire	10604
BAGNAROSA Emeline	10606
BAUDIMENT Antoine	10608
BENOIT Julie	10611
BOIDÉ Claire	10615
BONNET Nicolas	10617
CHASTAN Eric	10626
COLLET Claire	10629
COURTOIS Lise	10630
DEMOULE Julie	10633
GARANGER Patricia	10646
GAYET Stéphanie	10647
HUET Eléonore	10657
IMBERTON Amandine	10659
LAGIER Céline	10663
LANGLOIS Laura	10665
LEBRETON Loïc	10667
LEROUSSEAU Mathilde	10669



LISTE D'APTITUDE
Annexe à l'arrêté n°2023-95

Concours d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

SESSION 2020

Candidats	N° de dossier
MOLANDRE Marie	10674
NIVAUT Aurelien	10676
POUGNON Patricia	10685
PRADEL Aurelie	10686
ROUVILLER Elsa	10689
SALAZAR Océane	10690
SEVESTRE Hélène	10693
TEITGEN Carole	10695